Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 059-215901299-20250627-01072025_D31BP-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 27 juin 2025

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
24 juin 2025

Transmission en Préfecture
1er juillet 2025

Date de publication
1er juillet 2025

Etaient présents :
M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, M. Bruno CHACORNAC (départ à 18h55), M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, Mme Elodie DELATRE, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. François HENRIQUET (arrivé à 19h02)

Absent :
M. Alexandre BOUVRY

Procurations :
M. Christophe OLIVE à M. Bruno CHACORNAC
Mme Julie DELTOUR à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Peggy GELEZ à Mme Elodie DELATRE
Mme Céline SINIARSKI à Mme Isabelle PERAL

A été nommée secrétaire de séance :
Mme Elodie DELATRE

DÉLIBÉRATION N°31/2025	**Délibération annule et remplace la délibération 27/2024 : Autorisation de solliciter le fonds de concours communal de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour la réalisation des travaux rue de la Ladrerie.**

La commune de Cappelle-en-Pévèle souhaite réaliser des travaux rue de la Ladrerie.

Le projet a pour objectif de retravailler l'accès au village depuis la départementale RD 549 et d'améliorer notamment la sécurité des usagers avec la création de liaison douce qui relie le centre du village au terrain de bicross, puis jusqu'à la piste cyclable située sur la Départementale.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 059-215901299-20250627-01072025_D31BP-DE

En outre, ces travaux permettront de sécuriser le carrefour entre la rue de la Ladrerie et la rue des Blattiers.

En effet, la commune a initié le projet de création d'un nouveau quartier derrière la rue des Blattiers – une concession d'aménagement est en préparation pour la réalisation de 90 logements qui sera accessible par la rue de la Ladrerie et la rue des Blattiers. Il est donc impératif de revoir les conditions de sécurité et d'accessibilité dans la rue de la Ladrerie.

Les travaux prévus consistent à réduire la largeur de la voirie pour faire ralentir les véhicules, créer une piste cyclable de chaque côté de la voirie, réaménager le stationnement et le carrefour entre la rue de la Ladrerie et des Blattiers. La commune souhaite également optimiser le projet en profitant de ces travaux d'infrastructure routière pour améliorer l'aspect général de la rue et réaliser l'enfouissement des réseaux, retravailler l'éclairage public pour qu'il permette de sécuriser la voirie et les nouvelles liaisons douces tout en réalisant des économies d'énergie (étude d'éclairage, changement des poteaux et systèmes lumineux).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Considérant que la Commune de Cappelle-en-Pévèle peut bénéficier d'un fonds de concours initial de 145 074 €,

Considérant que la CCPC a par ailleurs décidé de restituer aux communes les subventions encaissées pour la rénovation de l'éclairage public sous forme de fonds de concours supplémentaires. Pour Cappelle-en-Pévèle, cela représente un abondement du fonds de concours initial de 26 072 €, soit un fond de concours total de 171 146 €.

Considérant que la commune souhaite que ces fonds de concours complémentaires puissent s'intégrer au fonds de concours déjà sollicité pour le projet de travaux rue de la Ladrerie.

Dès lors, il convient de demander à la Communauté de Communes Pévèle Carembault de modifier la convention de fonds de concours par voie d'avenant. Pour cela, le Conseil Municipal doit préalablement adopter le nouveau plan de financement du projet de travaux rue de la Ladrerie.

Le nouveau plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 059-215901299-20250627-01072025_D31BP-DE

Dépenses		Recettes		
Nature du poste de dépense	**Montant dépenses HT**	**Nom du financeur**	**Montant HT financé**	**% global**
Moe	17 400	xxx financeur privé		
Travaux VRD	744 649	xxx financeur privé		
Travaux voirie lot éclairage	55 659	Total fonds privés	0,00	
Travaux voirie lot espaces verts et mobilier	69 530	DETR	266 171,00	30%
Travaux enfouissement non éligibles		DSIL	33 711,00	4%
		ADVB voirie	75 000,00	8%
		APCD	42 138,00	5%
		Pévèle Carembault	171 146	19%
		Autofinancement	299 072	34%
		Total fonds publics	887 238,00	
Total dépenses	**887 238,00 €**	**Total recettes**	**887 238,00 €**	**100%**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 17 voix pour :

- Approuve la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier complémentaire de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, pour le projet des travaux rue de la Ladrerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de la communauté de communes identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de Communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

MAIRIE de CAPPELLE-EN-PEVELE 59242